

## DEMANDE D'AUTORISATION DE CIRCULATION ET/OU D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – TROTTOIRS ET CHAUSSÉES (échafaudages, bennes, travaux, déménagements...)

Ce document doit parvenir en mairie →  
au minimum **15 jours avant la mise en place** de  
l'occupation du domaine public  
sous réserve de dossier complet.

**Direction des Services Techniques**  
Mairie de Villennes-sur-Seine  
36 avenue Foch, 78670 Villennes-sur-Seine  
Tél. : 01 39 08 25 53 – Fax : 01 39 75 54 18  
st-voirie@ville-villennes-sur-seine.fr

### Identification du demandeur\*

Particulier  Entreprise  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Service public  Autre  \_\_\_\_\_  
 Nom et Prénom / Raison sociale : \_\_\_\_\_  
 Adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Libellé de la voie : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_  
 SIRET : \_\_\_\_\_

La Redevance d'occupation du domaine public (RODP) sera facturée au présent demandeur.

\*Joindre obligatoirement une copie de la pièce d'identité (particulier) ou extrait k-Bis (professionnel)

### Identification du bénéficiaire (si différent du demandeur)

Particulier  Entreprise  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Service public  Autre  \_\_\_\_\_  
 Nom et Prénom / Raison sociale : \_\_\_\_\_  
 Adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Libellé de la voie : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_  
 SIRET : \_\_\_\_\_

### Objet de la demande

- Lieu des travaux, du stationnement ou du déménagement : \_\_\_\_\_
- Nature des travaux : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
- N° d'autorisation de voirie de la CU (si concerné) : \_\_\_\_\_
- N° de Permis de Construire ou de Déclaration Préalable (si concerné) : \_\_\_\_\_

### Nature de la demande

- Circulation de véhicules > 5 T  → Nombre de véhicules : \_\_\_\_\_ Tonnage : \_\_\_\_\_
- Déménagement :
 

→ Type : Véhicule léger < 3,5 T <input type="checkbox"/>	Poids lourd ≥ 3,5 T et ≤ 5 T <input type="checkbox"/>	Poids lourd > 5 T <input type="checkbox"/>
→ Nombre : ↘ _____	↘ _____	↘ _____
- Stationnement de véhicules :
 

→ Type : Véhicule léger < 3,5 T <input type="checkbox"/>	Poids lourd ≥ 3,5 T et ≤ 5 T <input type="checkbox"/>	Poids lourd > 5 T <input type="checkbox"/>
→ Nombre : ↘ _____	↘ _____	↘ _____
- Dépôt de benne  → Nombre : \_\_\_\_\_
- Dépôt de matériel et/ou matériaux
- Échafaudage
- Mise en place de toutes autres installations ou matériels (à préciser) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

● Modification de la circulation routière : Non  Oui  → Précisez le besoin :

● Modification de la circulation piétonne : Non  Oui  → Précisez le besoin :

● Dimensions de l'installation :

Longueur : \_\_\_\_\_ Largeur : \_\_\_\_\_ Hauteur : \_\_\_\_\_

## Durée de la demande

● Date de début : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_

● Date de fin : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_

## Informations

- S'il s'agit d'un stationnement de véhicule, l'arrêté doit être visible sur le tableau de bord du dit véhicule.
- Les diverses prescriptions concernant votre chantier vous seront indiquées lors de la délivrance de l'arrêté.
- Il est impératif d'obtenir, auprès de la Direction des Services Techniques, l'arrêté donnant droit de circuler et/ou d'occuper le domaine public.
- Toute occupation privative du domaine public nécessite une autorisation préalable et donne lieu au versement obligatoire d'une redevance (Décision municipale N° 2024/266 du 31/12/2024).

TYPE D'AUTORISATION DE VOIRIE	TARIFS TTC
Place de stationnement réservée pour véhicule < 3,5 T	9,60 €/place/jour
Déménagement et travaux pour véhicule ≥ 3,5 T (travaux, déménagements, etc.)	66 €/véhicule/jour
Échafaudage et grue	1 €/ml/jour
Fermeture de voie pour besoin privé	9,60 €/heure
Dépôt de benne	66 €/unité/semaine
Autres utilisations ou aménagements (base-vie, emprise de chantier, cabane pour alimentation, stockage matériel, etc.)	0,77 €/m <sup>2</sup> /jour
Bulle de vente	100 €/m <sup>2</sup> /mois
Place réservée pour les convoyeurs de fond	1 000 €/place/an
Manège (et/ou autres installations associées)	0,30 €/m <sup>2</sup> /jour
Terrasse annuelle	20 €/m <sup>2</sup> /an
Terrasse saisonnière du 15 avril au 15 octobre	15 €/m <sup>2</sup> /saison

**Il sera appliqué un minimum de perception de 60 €.**

Les recettes seront inscrites au budget de la Commune.

**Pour toute annulation ou report demandés moins de 72 h** (hors week-end et jours fériés) avant le début de la prestation, **un forfait de 60€** sera facturé au permissionnaire (hors causes intempéries).

## Acte d'engagement

### LE DEMANDEUR

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Société : \_\_\_\_\_

Je certifie l'exactitude des éléments renseignés.

Je m'engage à régler la redevance d'occupation du domaine public correspondant à ma présente demande.

Le \_\_\_\_\_

Signature :

### CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Demande reçue le : \_\_\_\_\_

Réponse rendue le : \_\_\_\_\_

Arrêté n° : \_\_\_\_\_ Montant de la redevance : \_\_\_\_\_